
Danone s'engage à respecter le EU Broiler Ask

Blédina en France et l'ensemble de Danone en Europe, se sont engagés à améliorer significativement le bien-être animal dans la filière poulet de chair. Ainsi d'ici à 2026, Blédina et Danone exigeront que tous leurs fournisseurs respectent les exigences suivantes pour 100% de notre approvisionnement en viande de poulet, en accord avec le EU Broiler Ask :

1. Etre en accord avec toutes les lois et réglementations de l'UE en matière de bien-être animal
2. Mettre en place une densité d'élevage maximale de 30 kg/m² avec un desserrage* par lot au maximum
3. Utiliser des races à croissance plus lente, dont l'intérêt pour le bien-être animal a été démontré, soit les races suivantes : Hubbard JA757, 787, 957 ou 987, Rambler Ranger, Ranger Classic et Ranger Gold, ou d'autres races qui répondent aux critères du protocole d'évaluation du bien-être des poulets de la RSPCA*
4. Mettre en place une amélioration du milieu de vie, y compris :
 - Lumière naturelle dans les bâtiments et une intensité lumineuse d'au moins 50 lux.
 - Au moins deux mètres de perchoir disponible et deux substrats à piquer pour occuper les animaux
 - Répondre au moins aux exigences de l'annexe 2.3 de la directive européenne sur les poulets de chair relatives à la qualité de l'air, quelle que soit la densité d'élevage
 - Aucune cage ou système multi-niveaux
5. Améliorer les conditions d'abattage des poulets en adoptant des méthodes d'étourdissement par atmosphère contrôlée
6. Démontrer la conformité aux normes ci-dessus par l'intermédiaire d'un audit externe et par des rapports publics annuels sur les progrès réalisés vers les objectifs fixés

* ramassage d'une partie d'un lot de volailles pour l'abattage préalablement à l'abattage du lot entier. Ceci peut engendrer un stress important des animaux.

*RSPCA : Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals